

Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

LETTRE MENSUELLE: JUIN 2013



Gitega, 07 juin – Kayanza, 14 juin 2013: Les ateliers de restitution qui se tiennent après les visites des lieux de détention (cachots et prisons) constituent un cadre privilégié où les acteurs clés de la chaine pénale, les administratifs ainsi que les organisations de défense des droits humains réfléchissent ensemble sur les voies et moyens d'améliorer les conditions de détention et partant, promouvoir les droits des personnes privées de liberté.

1.Introduction

Dans la présente lettre, nous partagerons avec nos lecteurs 3 thèmes essentiels.

Dans un premier temps, nous parlerons brièvement de la situation des droits humains qui a prévalu tout au long de ce moins de Juin 2013. Les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées seront mis en évidence.

Deuxièmement, il sera question du monitoring des lieux de détention. Ici, nous évoquerons principalement des visites des cachots et prisons faites par le siège et les ateliers d'échanges qui ont suivi.

Enfin, les cas de torture enregistrés au cours de ce mois de Juin 2013 retiendront notre attention ; nous nous focaliserons surtout sur la province de Ruyigi où la situation tend à être alarmante.

2.<u>Des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.</u>

Au cours du mois de Juin 2013, la plupart des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique enregistrés par nos observateurs des droits humains à travers tout le pays relèvent des conflits fonciers, des règlements de comptes, de la sorcellerie et des disparitions forcées suivies d'assassinats. Ces dernières revêtent un caractère particulier car, souvent, les cadavres de personnes portées disparues sont retrouvés quelques jours après sans que les auteurs soient identifiés. On notera aussi que la interdites des boissons consommation l'Administration telles « Inguri », « Kanyanga » surtout en provinces Muramvya, Mwaro et Bubanza sont la cause de pas mal de querelles qui se soldent par des coups et blessures. Ainsi, globalement, 42 personnes ont été tuées et 52 autres ont été blessées, et les victimes sont réparties dans les différentes provinces comme suit:

Bubanza (4tués-4blessés), Bujumbura Mairie (1tué-1blessé), Bururi (1tué-1blessé), Cankuzo (1tué-4blessés), Cibitoke (2tués-6blessés), Gitega (2tués-1blessé), Kayanza (3tués), Kirundo (2blessés), Makamba (2tués-4blessés), Muramvya (5tués-1blessé), Muyinga (6tués-3blessés), Muram (2tués-10blessés), Ngozi (3tués-8blessés), Rutana (2tués-4blessés), Ruyigi (8tués-3blessés). Dans la province de Bujumbura Rural, aucun cas de personne tuée ou blessée n'a été signalé tandis que les données de la province Karusi, n'ont pas été disponibles.

3. Du monitoring des lieux de détention

En plus des visites des lieux de détention qui sont effectuées chaque mois par les observateurs provinciaux des droits humains, le siège de l'APRODH a, au cours de ce mois de Juin 2013, organisé des visites des lieux de détention dans les provinces Gitega et Kayanza, respectivement du 3 au 6 juin et du 10 au 13 Juin 2013. Ces visites ont,

comme d'habitude, été clôturées par des ateliers d'échanges sur la situation de la détention où les acteurs clé de la chaine pénale, les administratifs et les organisations de défense des droits humains avaient été conviés pour voir ensemble comment promouvoir le respect des droits des personnes privées de liberté.

Dans l'ensemble, il a été constaté que :

- Les registres sont disponibles dans tous les postes de police mais ne sont malheureusement pas tenus à jour dans nombre de postes. Par endroits, des retenus ne sont pas enregistrés.
- ➤ En général, les Officiers de Police Judiciaire ne disposent pas du Code de Procédure Pénale révisé alors que c'est leur outil de travail de tous les jours.
- La non confection des procès-verbaux de saisie et de remise d'objets saisis est une lacune observée dans certaines communes.
- ➤ Certains OPJ oublient de rédiger les procèsverbaux de garde à vue.
- ➤ Le manque des moyens de transferts des retenus compromet tout effort de respect des délais de garde à vue.
- L'exigüité, la salubrité et l'hygiène posent des problèmes dans la majorité des cachots.
- L'immixtion des administratifs dans le travail des OPJ avec comme corollaire la détention arbitraire, diminue de plus en plus.

4.De la torture

Depuis un certain temps, les cas de torture ont connu une régression sensible à tel point qu'aujourd'hui, nous nous permettons d'affirmer que la torture est en voie de disparition au Burundi. Toutefois, nous sommes préoccupés par la situation qui prévaut dans la province de Ruyigi. C'est la province où nos observateurs enregistrent beaucoup de cas, si ce n'est pas la totalité des cas enregistrés chaque mois.

Principalement dans les communes Kinyinya, Nyabitsinda et Butezi, certains administratifs (chefs de colline) et certains chefs de positions militaires et policières, s'illustrent par des traitements inhumains et dégradants qu'ils infligent à la population.

Ainsi, au cours de ce mois de Juin 2013, sur huit cas de torture enregistrés dans tout le pays, six l'ont été dans la province Ruyigi. Ces faits devraient donc attirer l'attention des responsables de cette province afin qu'ils redressent la situation avant qu'il ne soit tard.

5.Conclusion

En ce qui concerne les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, nous l'avons toujours dit et nous ne le dirons jamais assez, la police devrait redoubler d'effort pour assurer la sécurité de la population. D'autre part, les instances judiciaires devraient s'occuper sérieusement des auteurs d'actes de graves violations des droits humains tels les assassinats, la torture, les coups et blessures, afin de couper court avec l'impunité, source de perturbation de la paix au sein des communautés.

Nous interpellons enfin chacun des acteurs concernés à jouer pleinement son rôle et à se sentir responsable et redevable.
